

# Le blanchiment d'argent n'est pas mon truc

## Commerzbank et des lignes de crédit Wirecard

#Wirecard #Munich

Audition des témoins Dr. Marcus Chromik et Jana Eib le 27 juin 2024.

Les faits énumérés ici ne garantissent pas un compte-rendu complet de l'audition, ils servent à donner un aperçu détaillé de l'interrogatoire des témoins de Wirecard. En raison de la complexité et de la rapidité verbale des questions et des déclarations des témoins, des erreurs mineures peuvent s'être glissées. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [news@sun24.news](mailto:news@sun24.news) si vous souhaitez apporter des améliorations ou suggérer des ajouts importants.

L'ancien directeur des risques de la Commerzbank, Marcus Chromik, est bientôt interrogé sur les faits entourant les allégations de blanchiment d'argent à l'encontre de Wirecard à partir de 2019. Était-il au courant, demande le juge ? Oui, répond Chromik, il avait appris l'existence d'une "inflation artificielle à Singapour après des avis antérieurs" (!), les transactions ostentatoires ont en fait été découvertes par Mme. Eib, qui témoignera ultérieurement. D'importants IPS ont été découverts à la suite d'indications selon lesquelles les entreprises concernées utilisaient toutes exactement la même adresse.

Chromik poursuit en expliquant qu'après un certain nombre de premières transactions évidentes, 10 à 15 autres transactions suspectes de blanchiment d'argent ont été découvertes, et le service de conformité de la Commerzbank a été rapidement appelé pour déterminer s'il y avait une infraction principale et si d'autres opérations de blanchiment d'argent étaient impliquées. Il s'agissait d'une "situation critique". C'est pourquoi le conseil d'administration de la Commerzbank s'est également entretenu avec M. Reuter, selon le témoin. Le service de conformité de la Commerzbank a envoyé des demandes aux clients ainsi qu'à Wirecard ; les réactions n'ont pas été "satisfaisantes", c'est pourquoi les déclarations de soupçon ont fait l'objet d'une enquête indépendante, et environ 1 000 transactions de blanchiment d'argent ont été

identifiées, d'après Chromik.

Un grand nombre de ces transactions de blanchiment d'argent ont été transmises au siège de Wirecard à Aschheim, toutes devant être tenues secrètes en raison de l'interdiction de déclaration. Le conseil d'administration de la Commerzbank a immédiatement décidé de mettre fin à la relation commerciale avec Wirecard et a planifié une "sortie en douceur". Le juge a demandé s'ils en avaient parlé au PDG de Wirecard, M. Braun. Le témoin a déclaré qu'il y avait eu une réunion et une discussion avec M. Braun et M. von Knoop, avec le témoin et M. Reuter, membre du conseil d'administration de la Commerzbank. Il y a été expliqué qu'ils voulaient recevoir "rapidement" des "réponses aux questions" de la Commerzbank. Selon le témoin, ces réponses étaient "insatisfaisantes

Le témoin a souligné que le service de conformité de la Commerzbank ne communiquait pas avec le service de conformité de Wirecard, mais avec son service de trésorerie. Lorsque le juge lui a demandé plus tard si Chromik savait qu'il n'existait qu'un service de conformité approprié au sein de Wirecard Bank et non au sein de l'entreprise, le témoin a répondu par la négative. Il est rapidement devenu évident pour Chromik que "la relation client avec Wirecard devait être rompue" lorsqu'ils ont quitté la réunion du conseil d'administration.

Chromik a poursuivi en expliquant qu'"à ce moment-là, le certificat d'audit de Wirecard pour 2018 avait été délivré et, à la mi-2019, l'interdiction de vente à découvert de la BaFin était également en place." Des poursuites pénales ont été engagées contre des articles de presse du FT, et il n'y avait jamais eu de situation de "sortie d'une entreprise du DAX par Commerzbank". Chromik explique que "nous ne savions donc pas si nous avons complètement tort ou raison" en décidant de mettre fin à la relation client avec Wirecard, "nous ne voulions pas être les imbéciles", c'est pourquoi il n'y a pas eu de fin

définitive à la relation. Le juge demande si Chromik a été confronté aux données réelles des transactions financières, s'il y a eu 1000 ou seulement 344 transactions de ce type ? Chromik répond que non, il ne les a pas vues en détail.

Le juge projette sur le projecteur un document daté du 25 mars 2021, une présentation de la Commerzbank pour le procureur de Munich Buehring, qui indique que 344 transactions ont été trouvées. Chromik informe alors le tribunal de manière essentielle mais plutôt brève que "le 26 février 2019, un total de 344 transactions ont été trouvées, puis d'autres ont été ajoutées", probablement environ 1000 au total, le témoin "ne connaît plus le nombre exact". Le juge souligne maintenant que plusieurs accusations pénales ont été déposées en raison de ces transactions, était-ce dû à une conformité insuffisante chez Wirecard ?

Chromik a rapporté qu'en 2018, la conformité de Commerzbank avait fait savoir que la conformité chez Wirecard s'était améliorée et continuerait à s'améliorer. Cependant, cela n'avait "pas été fait", "les mauvaises personnes chez Wirecard avaient contacté Commerzbank au sujet des enquêtes sur le blanchiment d'argent", pour lui, il n'y avait pas de conformité chez Wirecard. Le juge demande maintenant si la "sortie en douceur" prévue par la Commerzbank était due à un manque de conformité de la part de l'AG ou de la banque ? Chromik évite la question et donne une réponse quelque peu ambiguë. Cela devient encore plus clair lorsque le juge demande si Chromik savait que Wirecard Bank disposait d'un service de blanchiment d'argent avec des processus correspondants en place. Là encore, le témoin reste évasif et ne répond pas clairement, affirmant qu'il "ne peut rien dire à ce sujet, il ne faisait pas partie du département de conformité de la Commerzbank", a-t-il déclaré.

Chromik savait-il que Wirecard avait des problèmes de liquidités ? Le témoin a répondu : "Non, pas que

je me souviens". Le juge demande ensuite si, en l'absence d'activités de tiers et de comptes fiduciaires, la Commerzbank n'aurait pas approuvé les prêts. Chromik répond immédiatement, clairement et sans équivoque : "Bien sûr que non", cela aurait représenté entre 50 et 70 % de l'activité de Wirecard. Le juge explique ensuite que, selon ses informations, un total de 910 millions d'euros de prêts avait été mis à la disposition de Wirecard en 2018. Était-ce le cas ? Chromik répond par l'affirmative, expliquant que le maintien de la ligne de crédit de 1,75 milliard d'euros pour Wirecard a finalement entraîné une perte d'environ 200 millions d'euros.

Le juge a également demandé s'il y avait eu des paiements à la Commerzbank après la faillite de Wirecard. M. Chromik a déclaré qu'il n'était "plus en charge" à l'époque et que "des spécialistes avaient pris le relais". Les créances ont été intégralement annulées et la procédure d'insolvabilité est toujours en cours, selon le témoin. Le témoin a-t-il rencontré M. von Erffa ? Chromik : "Non". L'interrogatoire du juge est maintenant terminé, la défense de M. von Erffa prend le relais et demande si Chromik a traité d'un article paru dans Manager Magazin intitulé <https://www.manager-magazin.de/digitales/it/wirecard-das-250-millionen-euro-raetsel-des-zahlungsdienstleisters-a-1135587.html> target="\_blank">"Das 250 Millionen Euro Rätsel des Börsenwunders Wirecard" (Le mystère de 250 millions d'euros de la merveille boursière Wirecard) de 2017, dans lequel un problème de bilan avec les partenaires tiers et les comptes fiduciaires était décrit en détail déjà deux bonnes années avant que les transactions de blanchiment d'argent ne soient identifiées.

Le témoin a nié qu'il ne connaissait pas vraiment l'article, "les spécialistes s'étaient penchés sur la question, certainement aussi sur les comptes fiduciaires". Il "s'appuierait sur un bilan audité en termes de crédit" et n'enquêterait pas sur les différents postes de trésorerie, sur la manière dont ils ont été assemblés et sur l'endroit où ils l'ont été. Chromik déclare qu'il "n'examinerait pas les comptes pour voir s'il y a des liquidités disponibles ou non, c'est la raison d'être des auditeurs". L'avocat de Von Erffa demande également si et dans quelle mesure le témoin était au courant des plaintes pénales déposées auprès du parquet de Munich et du rapport à la BaFin concernant les opérations de blanchiment d'argent. Chromik déclare qu'il était au courant des rapports à la CRF et à la BaFin, mais rien de plus. Il nie expressément avoir eu connaissance de la plainte pénale déposée auprès du ministère public.

L'avocat de M. Von Erffa ne lâche pas prise et continue de demander si M. Chromik a reçu une réaction de la BaFin ou s'il est au courant d'une telle réaction. Chromik est visiblement nerveux pendant un bref instant, il tourne sa chaise pour ne plus faire face à l'avocat de von Erffa, qui est assis derrière lui, et se tourne vers la rangée de juges qui leur fait face : "***Pas moi, le blanchiment d'argent, ce n'est pas mon truc, il faut que vous vous en occupiez vous-même***". Enfin, l'avocat de von Erffa demande si Chromik est satisfait de la réponse de la BaFin. Chromik répond qu'il "n'en a aucune idée". M. Braun demande ensuite personnellement si Chromik était au courant d'un message du responsable numérique de Wirecard daté du 11 mars 2019, dans lequel elle s'adressait au service AML au sujet des transactions de blanchiment d'argent. Chromik nie, il n'était "pas responsable sur le plan opérationnel", mais le délai serait en quelque sorte logique.

Avant la pause déjeuner, l'avocat de la défense de M. Braun lit une demande de preuves concernant Schlesiger, l'ancien employé des relations publiques de Wirecard. L'avocat déclare que Schlesiger a transmis les demandes de presse à Jan Marsalek, en contournant le plus souvent le Dr Braun, et que certains des communiqués de presse finalisés ont été confirmés par le Dr Braun par courrier électronique seulement après leur publication. Il est demandé que les courriels échangés avec Mme Stöckl, Schneider et Franke, datant pour la plupart de 2019, soient lus à la Cour. Selon la défense, le Dr Braun n'était pas en charge des enquêtes ; Jan Marsalek avait largement repris ce rôle, en particulier en réponse aux rapports du FT. Le Dr Braun avait également conseillé à Mme Schlesiger de prendre un congé lorsqu'elle envisageait de démissionner, et lui avait suggéré de trouver un nouveau poste chez Wirecard après une période de vacances. Chromik s'est ensuite absenté de l'audience.

Après la pause déjeuner, Jana Eib est appelée à témoigner. Elle travaille à la Commerzbank depuis 2001,

où elle a appris à connaître le secteur du crédit. À partir de 2003, elle a travaillé dans le département dit des "soins intensifs", où elle s'est occupée des prêts improductifs et de leurs clients. En 2016, elle a rejoint le département des fraudes de la Commerzbank. Ce département enquête sur les fraudes au crédit et les clients suspects, notamment sur la base de dénonciations. En 2019, elle est devenue responsable de l'ensemble de l'équipe et, depuis mars 2021, elle dirige le département de gestion des risques de crédit, où elle supervise principalement des entreprises de plus petite taille.

Dans le cadre de son travail, elle a reçu une demande concernant Wirecard en mars 2018. À l'époque, M. Zander était le chef de son département. La facilité de crédit renouvelable de la Commerzbank ayant envisagé d'augmenter la ligne de crédit de Wirecard pour la porter à 1,75 milliard d'euros, il lui a été demandé d'examiner de plus près l'ensemble de l'environnement commercial de Wirecard. Ainsi, il y avait déjà eu des prêts ou une ligne de crédit de la Commerzbank pour Wirecard avant 2018. Le juge a demandé ce qu'elle avait enquêté exactement.

Le témoin Eib déclare que son processus a comporté trois grandes catégories d'activités. Premièrement, elle a examiné la structure de l'entreprise et ses interrelations, les personnes et les actionnaires impliqués, les rapports négatifs sur les personnes et les entreprises liées. Deuxièmement, elle a analysé les informations communiquées, les données financières disponibles, les états financiers et les chiffres. Troisièmement, elle a analysé les opérations de paiement, en particulier les comptes importants à la Commerzbank et les paiements ostensibles liés à ces comptes.

Le juge demande si ces questions ont été traitées par la Commerzbank elle-même ou si des consultants externes ont été engagés. Le témoin répond que tout a été fait en interne et qu'ils ont travaillé avec une agence de crédit pour obtenir des informations. Le juge demande comment on pourrait envisager cela, si

l'on allait sur Google et si l'on découvrait sur Facebook et d'autres sites web dans quel parti politique on était inscrit ? M. Eib répond que tout a été fait, y compris les demandes d'informations auprès des agences de crédit, les outils logiciels spéciaux, les liens vers les registres du commerce, les recherches classiques sur Internet, les bases de données offshore, les Panama Papers, les recherches pour savoir si les personnes étaient inscrites dans ces bases de données.

Le juge demande quelles sont les personnes qui ont fait l'objet d'une enquête dans le cadre de Wirecard. Eib explique qu'elle a enquêté sur le Dr Braun et Jan Marsalek, par exemple, ainsi que sur d'autres personnes. Elle a procédé à une analyse des liens, qui n'a révélé pratiquement aucune anomalie en ce qui concerne les personnes impliquées. Il en va tout autrement lorsqu'elle enquête sur les entreprises concernées. C'est notamment le cas de l'opération Hermes-EMIF-Inde de Wirecard entre 2015 et 2016, le projet Peacock.

Dans le cas du projet Peacock, Jana Eib s'est appuyée sur une analyse bien documentée réalisée par une fondation d'investigation, qui a produit un rapport supplémentaire en 2018. Il s'est avéré que les billets Hermes, en tant qu'acteur principal, avaient été proposés à un prix bien inférieur un an plus tôt. Wirecard a annoncé une opération majeure d'une valeur de 340 millions d'euros, et comme la Commerzbank avait été chargée du financement relais, le financement de l'opération a été examiné de près. En conséquence, il est apparu clairement que les banques avaient tiré beaucoup plus de crédit et le soupçon s'est fait jour que certaines parties de Wirecard bénéficiaient directement du fonds EMIF qui opérait en arrière-plan. La question de la valeur des actifs s'est posée ; la comptabilisation de l'activité et des entreprises a fait entrer 265 millions d'euros dans le bilan de Wirecard.

Le juge a demandé sur quoi cela était basé. Eib a déclaré qu'elle avait "essayé de comprendre et de

reproduire les allégations du rapport FT-Alphaville". Les comptes annuels de GI Retail, qui a été vendue à EMIF et Hermes, font état d'un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros après conversion en roupies indiennes. "J'ai trouvé cette augmentation de prix extraordinaire", a déclaré le témoin. Elle a rassemblé plusieurs questions et les a envoyées aux entreprises concernées, mais "les réponses n'étaient pas convaincantes". Il y avait des soupçons quant à l'implication de Wirecard, mais pas de preuves concrètes. Le témoin a également estimé que les déclarations de Wirecard à cet égard n'étaient pas convaincantes.

Le juge a demandé ce que Wirecard avait dit exactement en réponse à ces questions. Le témoin a déclaré qu'il y avait eu une conférence téléphonique le 14 mai 2018, à laquelle MM. von Knoop, Holten et Koletzki avaient participé. Ses questions avaient été préparées à l'avance, et les représentants de Wirecard ont déclaré qu'ils n'étaient pas au courant du prix de vente précédent des cartes Hermes à EMIF. Ils avaient discuté de l'achat de la société avec le fonds et n'avaient pas connaissance du prix d'achat précédent. Plus tard, le Dr Braun aurait exprimé une opinion similaire, selon le témoin.

La question est maintenant de savoir si les employés concernés de Wirecard se sont sentis trompés de quelque manière que ce soit à l'époque. Mme Eib affirme qu'elle était une "auditrice silencieuse" lors de la conférence téléphonique du 14 mai et qu'elle n'a pas eu cette impression. De son point de vue, les représentants de Wirecard ne se sont pas sentis trompés, cela en prévision de l'entrée sur le marché indien, vaste et potentiellement très rentable, "a été considéré comme normal à l'époque". La juge a rappelé que le témoin Marcus Chromik avait déjà indiqué hier qu'il pensait que l'acquisition était trop chère et qu'un "spin-off" pourrait justifier un prix plus élevé, que le témoin l'ait vu de cette façon ou non.

Mme Eib a expliqué qu'elle avait appris cela après une réunion de la direction de la Commerzbank le 28



septembre. Le 28 mai, Chromik a demandé au témoin d'enquêter plus avant sur l'opportunité d'une séparation. Elle a également pu découvrir qu'EMIF détenait des parts dans une société appelée "Orbit Travel" et qu'après une réorganisation, certains coûts pouvaient être transférés. Le projet Peacock était défini, il fallait trouver quels actifs il contenait, à quel prix les sociétés étaient passées à EMIF puis à Wirecard. L'industrie du voyage concernant Orbit à l'époque ne le justifiait pas, le témoin ne s'est pas "ressaisi

Le juge pose d'autres questions. Eib explique que Hermes Tickets a réalisé une vente, qu'il y a eu une concentration de la partie paiement de l'accord entre Hermes, Wirecard et Orbit, et qu'elle peut difficilement "percevoir une quelconque transparence". En ce qui concerne Orbit Travel en particulier, il n'y avait pratiquement aucune information sur les coûts qui avaient été transférés, et elle n'a pas pu reconstituer rationnellement l'opération (note : Orbit Travel était gérée à l'époque par A. Marsalek, un ami). Vucak, dont la société avait également loué le fameux appartement de la Prinzregentenstrasse 61). Le juge rappelle que le Dr Chromik a trouvé tout cela concluant, le juge a des doutes. Cependant, le juge évite de donner plus de détails sur les personnes qui se trouvaient à l'époque derrière Orbit Travel, il s'éloigne clairement et interroge soudainement le témoin sur un score de fraude de 83 pour Wirecard.

Le témoin explique que ce score a été généré par des modèles mathématiques comprenant des algorithmes d'apprentissage automatique. Ceux-ci étaient régulièrement déclenchés pour valoriser des portefeuilles d'entreprises, la valeur la plus élevée étant 100. Elle a régulièrement examiné de tels portefeuilles pour lesquels les algorithmes indiquaient un score de 97, 98, 99. Il y avait un ordre spécifique de l'unité de risque de crédit de la Commerzbank pour le faire. Un score de 83 était "élevé, mais pas particulièrement" ; elle s'est fiée aux analyses dans une certaine mesure. Le score était une indication des points qu'elle devait vérifier régulièrement. Elle ajoute que Chromik considérait régulièrement qu'une banque correspondante avait un score élevé.

Le juge demande maintenant, je cite, "troisième point : Prêt de la société MB Holding ". Eib explique qu'elle a appris en 2017 qu'il s'agissait de 50 millions d'euros, provenant de la Deutsche Bank et transférés le même jour sur un compte de Jan Marsalek, lié à une certaine société de commerce électronique de détail. Elle avait discuté de la transaction avec son interlocuteur, des appels téléphoniques ont été immédiatement organisés avec le Dr Braun et M. Koletzki, il y a également eu des conversations par courriel avec Sylvia et Marlies Braun.

Selon le témoin, il s'agissait d'un projet privé que Marsalek voulait poursuivre en dehors de Wirecard, qui avait "quelque chose à voir avec le commerce électronique et la vente au détail". On lui a assuré que la diligence raisonnable était en cours et que l'investissement devait être placé sur un compte fiduciaire. Elle ne s'attendait pas à ce que l'argent lui revienne intégralement, mais elle a vérifié plus tard et a constaté que 5 millions avaient été transférés, selon le témoin.

Le juge déclare que le Dr Chromik a mentionné que l'accord de prêt avait été présenté au témoin par le Dr Braun pour examen. Le témoin a déclaré qu'elle l'avait reçu plus tard. Chromik avait contacté le Dr. Braun, il voulait le recevoir immédiatement, mais elle ne l'a pas reçu immédiatement, selon le témoin. Elle a déclaré qu'elle avait appris l'existence de ce document par un article paru dans le Handelsblatt en 2020, qu'elle l'avait classé à l'époque et qu'elle n'en avait pas examiné le contenu plus avant.

En ce qui concerne sa troisième catégorie d'analyse de la fraude, elle explique maintenant qu'elle s'est concentrée sur les rapports numériques qu'elle pouvait vérifier elle-même. Elle a examiné les états financiers, mais n'a rien trouvé de significatif. La solvabilité n'a pas été remise en question, "rien n'était douteux, le chiffre d'affaires total semblait plausible, les réponses de Wirecard aux questions étaient satisfaisantes". Les comptes fiduciaires n'ont pas été analysés, cela ne faisait pas partie de la prévention de la fraude. La juge est intervenue et déclare maintenant que ces 4 milliards dans la caisse ou dans les comptes fiduciaires à des fins de sécurité feraient une différence, pourquoi elle ne s'est pas penchée sur la question.

Le témoin explique qu'elle n'a pas vérifié la séparation des fonds dans la caisse et les comptes fiduciaires, qu'elle s'est fiée aux auditeurs et que la mission de la prévention des fraudes n'était pas de vérifier ce point. Le juge demande ce que l'analyse des transactions de paiement a révélé. Mme Eib indique qu'elle s'est concentrée sur les principaux comptes bancaires de Wirecard AG, de Wirecard Bank et de MB Beteiligungsgesellschaft. En particulier, les paiements potentiellement évidents avant ou après la date du bilan ont été examinés. "Je n'ai rien remarqué ici, à l'exception des 50 millions", a déclaré le témoin.

Le témoin a été temporairement relevé de ses fonctions, mais a repris son travail vers 2019. Elle a procédé à de nouvelles analyses des liens de Wirecard Bank et de leurs paiements vers ou en provenance d'autres sociétés. Elle avait d'abord remarqué une certaine société "Inventures" et une société "Matrimonial Global", mais de nombreuses autres transactions de moindre importance ont été remarquées. De nombreuses sociétés étaient directement liées à un compte détenu par PTE Limited à Singapour. Ce qui a inquiété le témoin, c'est que les petites sociétés avaient toutes une forme juridique avec une faible responsabilité, et qu'il s'agissait d'un modèle. Elle a obtenu des informations sur des dizaines de sociétés, ainsi que sur les personnes impliquées, et a découvert qu'au total, 19 sociétés avaient exactement la même adresse commerciale, à savoir le "111 North Bridge Road" à Singapour.

En outre, des constatations inhabituelles ont été faites concernant les personnes, les cadres et les secrétaires impliqués : leurs fonctions dans toutes sortes d'entreprises étaient simplement échangées, comme dans un réseau de sociétés écrans. En outre, des transactions de paiement assez importantes, allant jusqu'à 50 millions d'euros, ont également été effectuées à l'étranger. Wirecard était impliqué en tant que bénéficiaire, et de nombreux bénéficiaires provenaient du secteur des jeux d'argent et des divertissements pour adultes. Elle a transmis toutes ces informations au service de conformité de la Commerzbank. Là, d'autres transactions remontant jusqu'en 2013 ont été identifiées. Le témoin a déclaré qu'une déclaration de blanchiment d'argent a été transmise à la CRF "assez rapidement en février 2019", portant sur environ 350 millions d'euros. Selon le témoin, ce rapport central a été suivi par d'autres, également à la CRF.

Le juge demande ce qu'il est advenu de ces déclarations de blanchiment d'argent. Le témoin a expliqué qu'elle avait contacté le service de conformité de la Commerzbank plus tard à ce sujet, mais qu'il n'y avait eu que peu de réponses. Le 20 février 2019, elle a rédigé un rapport contenant ses conclusions et, le 3 avril 2019, ces conclusions ont été présentées à trois membres du conseil d'administration de la Commerzbank - M. Chromik, M. Reuter et Mme Orlopp. Il a été décidé de mettre fin à la coopération avec Wirecard en raison des comptes en question. Le juge a demandé s'il s'agissait de ce que l'on appelle la "sortie en douceur", où l'on ne voulait plus étendre la gestion du crédit ? Le témoin explique que cela "ne s'est produit que plus tard, en mai", et qu'elle n'était pas directement impliquée. Il n'y a pas eu d'autre rapport de sa part après cela.

Le juge demande si l'activité des tiers a été un problème pour elle ? Eib explique que non, elle n'en a eu connaissance que par les rapports du CE. Le Dr. La défense de Braun demande maintenant si la liste des sociétés suspectes en rapport avec la seule adresse commerciale à Singapour a été transmise à Wirecard. Le témoin explique que plusieurs demandes d'informations ont été envoyées à Wirecard Bank en particulier, mais que les réponses n'ont pas été "bonnes". MM. Holten et Kohlpainter avaient surtout répondu aux RFI de la Commerzbank du côté de Wirecard. Elle n'a jamais rencontré Oliver Bellenhaus.

La défense de Von Erffa demande si le témoin a découvert l'objet du transfert de fonds vers des comptes offshore. Eib a déclaré qu'elle ne le savait pas. Il lui est également demandé si elle a demandé à nouveau à la CRF quelles étaient ses réactions après le rapport initial. Elle l'a fait une fois. Le parquet de Munich lui avait envoyé une "demande d'informations après le crash de Wirecard". En janvier 2020, quelques mois avant le crash, elle avait pris contact avec la BaFin. La BaFin avait déjà été informée des résultats de la prévention de la fraude et de la conformité à la Commerzbank à cette époque. L'interrogatoire du témoin s'achève.

<https://www.sun24.news/fr/le-blanchiment-dargent-nest-pas-mon-truc-commerzbank-et-des-lignes-de-credit-wirecard.html>